

LIONS INTERNATIONAL
DISTRICT 103 CENTRE EST

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)
DU DIMANCHE 14 AVRIL 2024

Le dimanche 14 AVRIL 2024, à 10 heures 00 minutes, au Juraparc à LONS LE SAUNIER (39000), rue du 19 Mars 1962, les membres des Clubs Lions du District 103 CENTRE EST (103 CE) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur convocation du Gouverneur, en qualité de Président.

Le nombre total de droits de vote s'élève à **145 (122 délégués et 23 Hors Quotas (Past Gouverneurs du District 103 CE))**.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Martial GRILLET, Gouverneur du District 103 CENTRE EST 2023-2024.

Le Délégué National aux Statuts et Assurances du District 103 Centre Est rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) est appelée à délibérer sur les points suivants :

1. Vote de la cotisation 2024/2025 du District 103 CENTRE EST.

Présentation du budget du Gouverneure Françoise THEURIOT pour l'exercice 2024/2025.

Le vote est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés (Statuts District ARTICLE 12-1 RESSOURCES)

2. Vote élection de deux (2) Contrôleurs des Comptes 2024/2025.

Les candidats sont élus à la majorité des suffrages exprimés qui dépasse la moitié.

Candidats :

Jean Michel BELLE (Lions Club Vichy Doyen)

Jean Paul VEROT (Lions Club Charolais Brionnais)

Seuls les délégués de Club présents et dûment accrédités par leur Président de Club ainsi que les votants hors quota présents enregistrés au bureau des accréditations à l'entrée du Congrès de Printemps à LONS LE SAUNIER (39000), délibèrent valablement (RI District ARTICLE-30 SCRUTIN).

3. Assemblée Générale du CAMP ROGER DILON (Y.E.C. - Echanges Internationaux de Jeunes)

Présentation du rapport moral de l'exercice 2023.

Approbation du rapport financier 2023 du Camp Roger DILON et vote du quitus financier de l'exercice 2023.

Seuls les Présidents de Club du District 103 CENTRE EST ou leurs représentants dûment munis d'une lettre d'accréditation signée par le Président du Club Lions ont un droit de vote pour le Camp Roger DILON (Statuts District ARTICLE 12-4 QUITUS) soit 62 clubs Lions représentés le 14 Avril 2024.

TOUS LES VOTES SE SONT DEROULES DE MANIERE ELECTRONIQUE PAR TELEPHONE PORTABLE OU PC, VOTES COMPLETEMENT SECURISES ET ANONYMISES (utilisation de QR codes).

Le Président indique que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux membres ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai légal. L'Assemblée lui en donne acte.

PREMIÈRE RÉOLUTION

- Vote de la cotisation 2024/2025 du District 103 CENTRE EST en Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Résultat du vote électronique :

OUI : 99 (98,02 %)

NON : 1 (0,99 %)

ABSTENTION : 1 (0,99 %)

NON COMPLETE : 2

La cotisation 2024/2025 du District 103 CENTRE EST est APPROUVEE.

DEUXIEME RESOLUTION

Election des deux Contrôleurs des Comptes 2024/2025 du District 103 CENTRE EST en Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

Candidat Jean Michel BELLE

Résultat du vote électronique :

OUI : 96 (95,05 %)

NON : 4 (3.96 %)

ABSTENTION : 1 (0.99 %)

NON COMPLETE : 2

Jean Michel BELLE est ELU Contrôleur des comptes 2024/2025 du DM 103 CENTRE EST.

Candidat Jean Paul VEROT

Résultat du vote électronique :

OUI : 100 (99,01 %)

NON : 1 (0.99 %)

ABSTENTION : 0

NON COMPLETE : 2

Jean Paul VEROT est ELU Contrôleur des Comptes 2024/2025 du DM 103 CENTRE EST.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation du rapport moral de l'exercice 2023 du Camp Roger DILON.

Approbation du rapport financier 2023 du Camp Roger DILON (YEC). Vote du Quitus Financier de l'exercice 2023 du Camp Roger DILON.

Résultat du vote électronique :

OUI : 20 (66,67 %)

NON : 7 (23,33 %)

ABSTENTION : 3 (10 %)

NON COMPLETE : 4

Le rapport financier 2023 du Camp Roger DILON est APPROUVE. Le Quitus financier est DONNE au Trésorier du Camp Roger DILON pour sa gestion en 2023.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures et 50 minutes. L'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée.

De tout ce que supra, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été cosigné par le Président (le Gouverneur) et le Délégué aux Statuts et Assurances du DM 103 CE.

Sont annexés :

- la feuille d'émargement des votants
- la fiche de dépouillement électronique des résultats

Procès-verbal fait et clos à Lons le Saunier, le 14 Avril 2024.

Le Gouverneur (Président) du DM 103 CE

Original signé

Martial GRILLET

Le Délégué Statuts et Assurances du DM 103 CE

Originalsigné

Didier SIMEON